

Association de Banques Suisses de Gestion

Vereinigung Schweizerischer
Assetmanagement- und
Vermögensverwaltungsbanken

Associazione di Banche Svizzere
di Gestione Patrimoniale ed Istituzionale

Association of Swiss Asset and
Wealth Management Banks



Table des matières

Avant-propos du Président	3
---------------------------	---

Portrait/l'association en chiffres	5
------------------------------------	---

Membres	6
---------	---

Activités de l'association et développements pertinents pour la place bancaire	7
Situation géopolitique	7
Avenir de la réglementation bancaire en Suisse/ Adaptation du dispositif too big to fail	7
Mise en œuvre des standards finaux de Bâle III (« Bâle III final »)	9
Relations bilatérales avec l'UE et questions d'accès au marché	9
Finance durable	11
Lutte contre le blanchiment d'argent	12
Prévoyance vieillesse et politique fiscale	12
Private Banking Day 2024	14
Personnel : nouveau Président et nouveau Vice-président, changement du bureau	14
Collaboration avec l'Association de Banques Privées Suisses (ABPS)	14
Activités du comité et des groupes d'expertes et d'experts ainsi que des organes externes	15

Organes, groupes d'expertes et d'experts, représentantes et représentants	16
---	----

Avant-propos du Président

Un secteur de la gestion de fortune fort comme pilier d'une place financière stable et compétitive

C'est un grand plaisir pour moi de me pencher ici, pour la première fois en tant que président de l'ABG, sur l'année écoulée et de partager avec vous quelques réflexions sur l'avenir de notre branche. Mais je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement mon prédécesseur Philipp Rickenbacher et son équipe pour leur engagement et leur dévouement.

Permettez-moi de souligner d'emblée un point : nous sommes fondamentalement optimistes quant à l'avenir de notre place financière, en particulier en ce qui concerne la gestion de fortune. La croissance mondiale des fortunes privées devrait rester robuste dans les années à venir et la mobilité internationale des personnes fortunées, ainsi que leur besoin de diversification des risques géopolitiques, resteront élevés. De plus, la place financière suisse, et en particulier les banques de gestion de fortune, ont démontré ces dernières années leur résistance et leur agilité dans un environnement difficile.

« Les éventuelles nouvelles règles doivent impérativement tenir compte de la taille, de la complexité et du profil de risque des banques. »

Dans les années à venir, notre branche sera confrontée à une importante dynamique réglementaire, c'est pourquoi cette thématique revêt pour moi, en tant que président de l'ABG, la plus haute priorité. Dans le cadre de l'important débat sur la réglementation bancaire, l'association estime qu'il faut absolument préserver la stabilité et la compétitivité de notre place financière. La stabilité est particulièrement importante en période de



grande incertitude et de volatilité, comme c'est le cas actuellement, et constitue également une préoccupation majeure de nos clientes et clients. Un cadre réglementaire adéquat pour la place financière est donc en fin de compte aussi un avantage concurrentiel.

Depuis les journées turbulentes de mars 2023, lorsque le Credit Suisse a dû être absorbé par l'UBS, il est clair pour nous toutes et tous qu'un examen approfondi de ces événements est nécessaire. Et nous devons en tirer les bonnes leçons. C'est dans l'intérêt de la place financière et du pays tout entier. La publication du rapport du Conseil fédéral sur la stabilité des banques d'avril 2024 a lancé le débat sur les adaptations possibles du droit des marchés financiers et le rapport de la Commission d'enquête parlementaire (CEP) de décembre 2024 a permis au Parlement de se prononcer sur cette thématique. Le travail législatif commence à présent et la prudence, mais aussi la clairvoyance, resteront essentielles. Les éventuelles nouvelles règles doivent impérativement tenir compte de la taille, de la complexité et du profil de risque des banques. Elles doivent donc être proportionnelles et une gradation par catégorie de surveillance doit être appliquée. De notre point de vue, cette discussion ne porte pas seulement sur le « si », mais aussi et surtout sur le « comment ». Nous devrions en outre tenir compte de ce qui fonctionne sur d'autres places financières et de ce qui n'a pas fait ses preuves. Nous continuerons à participer activement et de manière constructive au débat politique. Une bonne colla-

« La gestion de fortune est un secteur d'exportation et le maintien et l'amélioration de l'accès au marché restent donc des objectifs essentiels. »

boration et des échanges constructifs entre l'ensemble des actrices et des acteurs sont essentiels pour le succès à long terme de la place financière suisse et la contribution à la création de valeur, à l'emploi et à la fiscalité dans notre pays qui en découle.

Nous ne devons pas perdre de vue que la gestion de fortune est un secteur d'exportation et que le maintien et l'amélioration de l'accès au marché restent donc des objectifs essentiels. Il est donc important que la Suisse poursuive les discussions avec l'UE afin d'améliorer l'accès des banques suisses au marché européen. Dans ce sens, la reprise du dialogue sur la réglementation des marchés financiers en juillet 2024, au cours duquel l'approche spécifique aux établissements développée par le secteur a pu être thématifiée, a constitué un premier pas important. Nous saluons également la conclusion, en décembre, des négociations substantielles entre la Suisse et l'UE sur un accord visant à stabiliser et à développer la voie bilatérale et à régler les questions institutionnelles, car toute avancée sectorielle suppose des

relations réglementées et stables entre la Suisse et l'UE. Un autre développement réjouissant a été l'approbation par le Parlement suisse du « Berne Financial Services Agreement », qui facilite la fourniture transfrontalière de services financiers aux clientes et clients privés britanniques fortunés.

Pour conclure, j'aimerais profiter de cette occasion pour remercier les nombreuses collaboratrices et nombreux collaborateurs de nos banques membres qui s'engagent pour l'avenir de notre secteur au sein d'organes internes et externes. Je tiens également à remercier nos membres pour leur confiance et leur soutien, ainsi que mes collègues du Comité et du bureau pour leur coopération toujours très productive. Ensemble, nous contribuons à créer des conditions cadres qui permettent au secteur de la gestion de fortune de continuer à être un pilier de la place financière suisse.

Zurich, Mai 2025



Giorgio Pradelli

Président ABG

Portrait

L'Association de Banques Suisses de Gestion (ABG) a été fondée le 30 janvier 1981. L'association défend les intérêts de ses 22 banques membres, qui sont principalement actives dans la gestion de fortune de clientes et clients privés et institutionnels et qui ont leur siège en Suisse. Les établissements affiliés à l'ABG sont présents avec leurs succursales dans 15 des 26 cantons. Ils emploient 20 440 collaboratrices et collaborateurs et la masse sous gestion s'élève à plus de CHF 1200 Mrd.

L'association en chiffres

Estimation pour le 1^{er} janvier 2024

	2024 (Total en Mrd. CHF)	Variation par rapport à l'année précédente (en Mrd. CHF)
Somme des bilans	248,6	-22,8
Fonds propres total, après répartition du bénéfice	18,4	0,0
Résultat des opérations d'intérêts	2,7	0,6
Résultat des opérations de commissions & prestation de service	5,5	-0,2
Résultat des opérations de négoce	2,1	0,1
Charges d'exploitation	7,5	0,1
Bénéfice brut	2,4	-0,1
Bénéfice de l'exercice	1,8	-0,2
Impôts	0,3	0,0
Actifs sous gestions	1 228	14
dont en Suisse	687	6
dont à l'étranger	541	8
Nombre d'employées et employés	20 440	1 050
dont en Suisse	11 860	528
dont à l'étranger	8 580	522

Membres



Bâle

Dreyfus Söhne & Cie AG, Banquiers
Aeschenvorstadt 16, 4002 Bâle, www.dreyfusbank.ch

Scobag Privatbank AG, Gartenstrasse 56, 4010 Bâle,
www.scobag.ch

Trafina Privatbank AG, Rennweg 50, 4020 Bâle,
www.trafina.ch

Bellinzone

Società Bancaria Ticinese SA, Piazza Collegiata 3,
6501 Bellinzone, www.bancaria.ch

Berne

Privatbank Von Graffenried AG, Spitalgasse 3,
3011 Berne, www.graffenried.ch

Genève

Banque Cramer & Cie SA, Avenue de Miremont 22,
1206 Genève, www.banquecramer.ch

Banque Syz SA, Quai des Bergues 1, 1201 Genève,
www.syzgroup.com

CBH Compagnie Bancaire Helvétique SA,
Blvd. Emile-Jaques-Dalcroze 7, 1211 Genève 3,
www.cbhbank.com

Edmond de Rothschild (Suisse) SA, Rue de Hesse 18,
1204 Genève, www.edmond-de-rothschild.ch

EFG Bank European Financial Group SA,
Quai du Seujet 24, 1211 Genève, www.efggroup.com

Reyl & Cie SA, Rue du Rhône 4, 1204 Genève,
www.reyl.com

Union Bancaire Privée, UBP SA, Rue du Rhône 96–98,
1211 Genève, www.ubp.com

Lugano

Banca del Ceresio SA, Via della Posta 7, 6900 Lugano,
www.ceresiobank.com

Cornèr Banca SA, Via Canova 16, 6901 Lugano,
www.cornerbanca.ch

Neuchâtel

Banque Bonhôte & Cie SA, Quai Osterval 2,
2001 Neuchâtel, www.bonhote.ch

Zoug

VZ Depotbank AG, Innere Güterstrasse 2, 6300 Zoug,
www.vermoegenszentrum.ch

Zurich

Aquila AG, Bahnhofstrasse 43, 8001 Zurich, www.aquila.ch

Bank Julius Bär & Co. AG, Bahnhofstrasse 36,
8010 Zurich, www.juliusbaer.com

Bank Vontobel AG, Gotthardstrasse 43, 8022 Zurich,
www.vontobel.com

EFG International AG, Bleicherweg 8, 8001 Zurich,
www.efginternational.com

Maerki Baumann & Co. AG, Dreikönigstrasse 6,
8022 Zurich, www.maerki-baumann.ch

NPB Neue Privat Bank AG, Limmatquai 1/am Bellevue,
8024 Zurich, www.npb-bank.ch

Activités de l'association et développements pertinents pour la place bancaire

Au cours de l'année passée, les travaux de l'ABG ont été marqués par les projets et activités suivants :

Situation géopolitique

La guerre en Ukraine, qui est déjà entrée dans sa quatrième année, continue d'entraîner de grandes souffrances pour la population concernée et s'inscrit dans une situation géopolitique générale de plus en plus imprévisible. Depuis le début de la guerre, les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'UE ont imposé des sanctions importantes contre la Russie, qui ont également été adoptées par d'autres États. De nombreux États ont toutefois renoncé à reprendre ces sanctions.

La Suisse a, pour la plupart, repris intégralement les 16 paquets de sanctions de l'UE, dont trois sont venus s'ajouter au courant de l'année écoulée. Les banques suisses appliquent strictement non seulement les sanctions imposées par les autorités suisses, mais aussi les sanctions internationales et supranationales.

Outre les conflits militaires dans différentes régions du monde, un conflit commercial s'est également développé ces derniers mois. Celui-ci s'est notamment intensifié suite à la décision du gouvernement américain nouvellement élu d'imposer systématiquement des droits de douane à l'ensemble de ses partenaires commerciaux. Certaines branches et certains pays, dont la Suisse, sont fortement touchés par cette situation. Dans sa première réaction en avril, le Conseil fédéral a décidé de renoncer à des mesures de rétorsion immédiates et de rechercher le dialogue avec le gouvernement américain.

La réorganisation de l'ordre géopolitique et économique mondial qui se dessine pose également des défis à la Suisse, notamment en ce qui concerne son positionnement dans un nouvel équilibre multipolaire en cours d'établissement. La stabilité économique et politique ainsi que la grande capacité d'innovation de la Suisse devraient toutefois lui conférer un avantage stratégique même dans un monde plus instable.

Pour le secteur suisse de la gestion de fortune, cet environnement exigeant peut aussi offrir des opportunités – car le private banking est aussi et surtout une forme de diversification des risques géopolitiques. Les atouts et l'image de la Suisse à l'étranger restent donc importants, tout comme l'aménagement clairvoyant des conditions-cadres économiques, fiscales et réglementaires en Suisse. Les bonnes relations avec l'UE – qui reste le principal partenaire commercial de la Suisse – revêtent également une importance encore plus grande dans ce contexte géopolitique volatil.

Avenir de la réglementation bancaire en Suisse/Adaptation du dispositif too big-to fail

L'acquisition du Credit Suisse par l'UBS en mars 2023 et les mesures d'accompagnement étatiques nécessaires ont constitué un tournant pour la place financière suisse et marqueront par conséquent le débat réglementaire des années à venir.

Développement du dispositif too big to fail

Après que le traitement de ces événements a été lancé la même année par des études d'expertes et d'experts et des publications de la BNS, de la FINMA et d'organismes internationaux, le Conseil fédéral a publié en avril 2024 son rapport sur la stabilité des banques, qui fait figure de référence. Dans cette analyse complète de la crise du Credit Suisse, le Conseil fédéral arrive à la conclusion que le dispositif too big to fail existant doit être développé et renforcé afin de réduire les risques

pour l'économie nationale, l'État et les contribuables. Pour ce faire, le Conseil fédéral propose un vaste train de mesures s'articulant autour des trois axes suivants : i) la prévention, ii) les liquidités et iii) les instruments de crise. Le train de mesures comprend au total 22 mesures à mettre en œuvre directement, et un examen approfondi est prévu pour sept autres mesures.

Certaines mesures ne sont prévues que pour les banques d'importance systémique, d'autres pour toutes les banques, et pour certaines, le champ d'application fait encore l'objet d'un examen plus approfondi. Pour les mesures qui seront prises par le biais de modifications d'ordonnances, l'ouverture de la procédure de consultation est prévue pour le deuxième trimestre 2025. À la même date, les grandes lignes des adaptations au niveau de la loi seront publiées, et la consultation est attendue pour le début 2026. On part donc actuellement du principe que les débats parlementaires sur l'adaptation du dispositif TBTF commenceront en 2027.

En revanche, l'objet concernant l'introduction du Public Liquidity Backstop (PLB) se trouve déjà dans le débat parlementaire : cet instrument répandu au niveau international est prévu exclusivement pour les banques d'importance systémique et permet la mise à disposition de liquidités garanties par l'État dans le cadre d'une procédure d'assainissement. Le Conseil des États a toutefois décidé en mars 2025 de suspendre ce dossier jusqu'à ce qu'une vue d'ensemble de toutes les adaptations du dispositif TBTF puisse être réalisée.

Résultats de la CEP « Gestion par les autorités – fusion d'urgence du Credit Suisse »

Outre l'exécutif, le Parlement s'est également penché sur les événements du printemps 2023 et a mis en place, pour la première fois depuis 1995, une commission d'enquête parlementaire (CEP). La CEP « Gestion par les autorités – fusion d'urgence du Credit Suisse » a enquêté sur la gestion du Conseil fédéral, de l'administration fédérale et d'autres responsables de tâches de la Confédération. Dans son rapport final publié en décembre 2024, la CEP constate que la mauvaise gestion du Credit Suisse pendant des années est à l'origine de la crise. Elle critique en outre les allègements accordés par la FINMA dans le domaine des fonds propres pour les filiales étrangères et déplore le manque partiel d'efficacité de l'activité de surveillance. La CEP déplore égale-

ment le développement hésitant de la législation TBTF et le flux d'informations parfois insuffisant entre les autorités. Pour remédier aux lacunes identifiées, la commission d'enquête a émis 20 recommandations et adopté quatre motions ainsi que six postulats. Les adaptations de la réglementation des marchés financiers proposées par la CEP s'adressent aux banques d'importance systémique. Toutes les interventions déposées par la CEP ont été adoptées par le Conseil national et le Conseil des États lors de la session de printemps 2025 et mandatent ainsi le Conseil fédéral de manière contraignante.

Position de l'ABG : équilibre entre stabilité, compétitivité et proportionnalité

L'ABG accompagne étroitement ces travaux, tant dans le dialogue direct avec les parties prenantes concernées que dans le cadre des travaux de l'Association suisse des banquiers (ASB). Pour la place bancaire suisse, il sera essentiel de trouver le bon équilibre entre stabilité et compétitivité. Il convient de rappeler qu'il n'y a pas eu de défaillance du secteur. Par conséquent, il convient donc d'adresser les déficits spécifiquement, là où les problèmes sont apparus. Ainsi, il est à notre avis également impératif que la proportionnalité soit strictement respectée et que les éventuelles nouvelles règles tiennent compte de la taille, de la complexité, du profil de risque et de la forme juridique des établissements bancaires concernés. Les événements du printemps 2023 – ceux du Credit Suisse et de différentes banques américaines – ont en outre démontré de manière impressionnante la véhémence d'une ruée vers les banques numériques. La mise à disposition rapide de liquidités par la BNS pour les banques solvables – contre des garanties correspondantes – est donc une préoccupation importante pour toutes les banques. Dans ce contexte, l'éventail des garanties acceptées par la BNS devrait être élargi et l'aide extraordinaire en liquidités (Emergency Liquidity Assistance, ELA) devrait désormais être accessible à toutes les banques. En ce qui concerne l'élargissement de l'instrument ELA, les banques de gestion de fortune considèrent en particulier les crédits lombards comme de nouvelles garanties possibles pour la BNS. Mais il faut également viser une gestion et une utilisation plus simples des crédits hypothécaires comme garantie.

Mise en œuvre du dispositif finalisé de Bâle III (« Bâle III final »)

En tant que dernier élément de sa réponse à la crise financière mondiale de 2008/2009, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a adopté en 2017 le dispositif finalisé de Bâle III. Les éléments centraux de ce paquet sont i) l'augmentation de la sensibilité au risque de la réglementation des fonds propres et ii) l'introduction d'un plancher de fonds propres en cas d'utilisation de modèles internes (output floor). Ainsi, les approches standard dans le domaine des crédits hypothécaires ont été conçues de manière plus sensible au risque, ce qui entraîne une augmentation des pondérations de risque pour les immeubles de rendement. En 2019, le paquet de réformes a été complété par une norme minimale révisée pour les risques de marché.

En novembre 2023, le Conseil fédéral a décidé de mettre en œuvre le dispositif Bâle III final au 1^{er} janvier 2025 par le biais d'une adaptation de l'ordonnance sur les fonds propres. En outre, le Département fédéral des finances a été chargé de fournir des informations sur l'état de la mise en œuvre internationale d'ici la mi-2024. En juin 2024, le Conseil fédéral a toutefois décidé – malgré divers retards dans les juridictions concernées comme les États-Unis, l'UE ou le Royaume-Uni, et en particulier malgré les demandes correspondantes du secteur pour une mise en œuvre coordonnée dans le temps – de faire entrer la norme en vigueur comme prévu au 1^{er} janvier 2025. Le Conseil fédéral a en outre chargé la FINMA d'édicter des dispositions d'exécution techniques dans différents domaines de Bâle III final. Ce mandat a été rempli par l'édiction de cinq nouvelles ordonnances de la FINMA. L'ABG regrette l'absence de synchronisation avec les places financières internationales concernées, d'autant plus qu'aucun avantage ne devrait résulter de cette démarche accélérée pour la place financière suisse.

Relations bilatérales avec l'UE et questions d'accès au marché

Pour le secteur bancaire comme pour d'autres branches de l'économie d'exportation suisse, l'UE est un marché clé incontournable. L'ASB estime que quelque 20 000 emplois et CHF 1,5 Mrd de recettes fiscales par an dépendent des activités avec les clients de l'UE. L'ABG participe aux discussions au niveau de l'UE dans le cadre de son adhésion au Swiss Finance Council (SFC) à Bruxelles.

L'année 2024 a connu deux développements à cet égard qui devraient avoir des répercussions positives tant pour le secteur financier que pour l'ensemble de la place économique suisse. D'une part, le 4 juillet 2024 a eu lieu la reprise du dialogue sur la réglementation des marchés financiers entre la Commission européenne et le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI), dialogue qui avait été suspendu depuis 2017. Ces rencontres ont notamment permis d'aborder l'approche spécifique aux établissements pour l'accès au marché de l'UE développée par l'ASB. Celle-ci permettrait aux banques suisses intéressées, sur la base d'un enregistrement auprès des autorités de surveillance de l'UE et du respect des réglementations européennes en vigueur, de fournir activement des services bancaires et d'investissement transfrontaliers dans l'UE. Il s'agit maintenant de poursuivre les discussions au niveau technique et de leur accorder une priorité élevée afin de pouvoir réaliser des progrès rapides. Par ailleurs, les négociations entre la Suisse et l'UE sur un paquet visant à garantir et à développer la voie bilatérale ainsi qu'à régler les questions institutionnelles (« Bilatérales III ») ont pu être conclues matériellement en décembre 2024.

Prochaines étapes du processus institutionnel et politique

Avant la pause estivale de 2025, les négociateurs en chef devraient parapher l'accord, puis ouvrir la procédure de consultation. Celle-ci devrait également porter sur la structure du paquet d'accords ainsi que sur le type de référendum (facultatif/obligatoire). Après la signature de l'accord, probablement au printemps 2026, le Conseil fédéral adoptera le message à l'intention du Parlement. Compte tenu des élections fédérales d'octobre 2027, il ne faut pas s'attendre à une votation avant 2028. Dans le même intervalle, deux initiatives euroceptiques devraient être soumises au vote, ce qui ne manquera pas d'influencer le débat public :

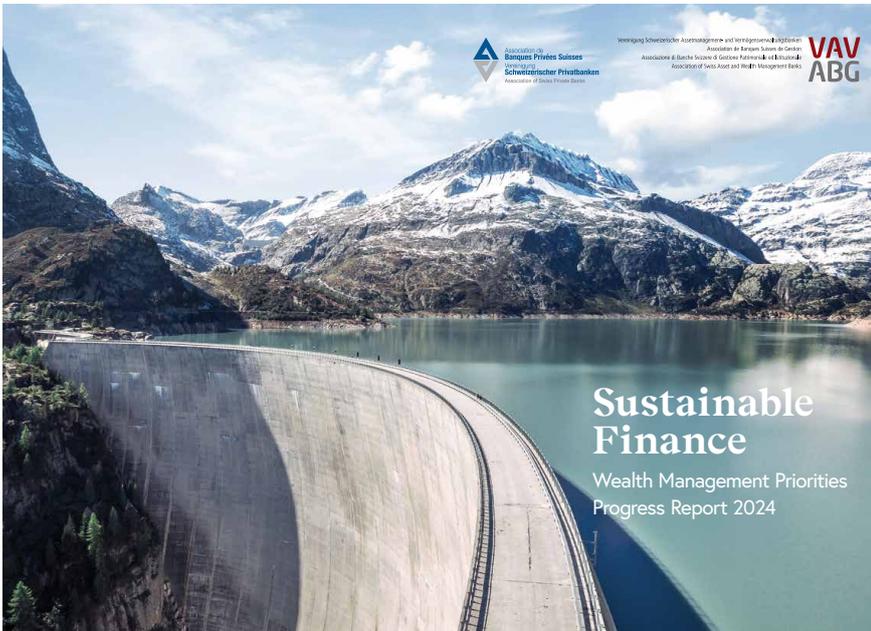
- i) L'initiative de l'UDC sur l'immigration (« Pas de Suisse à 10 millions ! »), qui remet en question la libre circulation des personnes avec l'UE, et
- ii) L'« Initiative boussole », qui demande l'approbation par le peuple et les cantons d'importants traités internationaux comme les « Bilatérales III » (incluant une clause de rétroactivité)

Un effort significatif de communication et de mobilisation sera donc nécessaire de la part des actrices et acteurs qui soutiennent le paquet, notamment les milieux économiques.

Dans le domaine de la réglementation des marchés financiers, l'UE a adopté en juillet 2024 le « Banking Package » qui, dans le cadre de la directive sur les exigences de fonds propres (CRD VI), comprend entre autres des règles visant à harmoniser la prestation de services transfrontaliers, notamment l'exigence d'une succursale. La CRD VI doit être transposée en droit national par les États membres dans un délai de 18 mois. Contrairement au projet initial, la version adoptée contient une exception pour les activités liées aux services d'investissement sous MiFID II. En outre, le concept de transactions initiées à l'initiative d'un investisseur domicilié à l'étranger (reverse sollicitation) a été rendu obligatoire afin de renforcer la sécurité juridique.

En dehors de l'UE, il convient également d'améliorer l'accès au marché dans les pays stratégiquement importants. Dans ce contexte, l'ABG salue le « Bern Financial Services Agreement » signé fin 2023 entre la Suisse et le Royaume-Uni. Le processus parlementaire pour son approbation en Suisse a été achevé en mars 2025 avec le soutien unanime des deux chambres. En revanche, le processus de ratification au Royaume-Uni est toujours en cours et devrait être achevé d'ici fin 2025, de sorte que l'accord pourrait entrer en vigueur début 2026. L'accord facilitera notamment la fourniture transfrontalière de services financiers dans le domaine de la gestion de fortune. Ainsi, les clientes et clients privés britanniques disposant d'un patrimoine supérieur à GBP 2 Mio pourront à l'avenir être servis directement. Grâce à l'approche de la « reconnaissance mutuelle », le « Bern Financial Services Agreement » est un exemple de la manière dont les questions d'accès au marché pourraient être résolues de manière pragmatique entre des places financières bien réglementées.

En tant que secteur exportateur, la promotion efficace de la place économique revêt une importance majeure pour les banques de gestion de fortune. Le marché mondial des services de gestion de fortune est âprement disputé et les sites concurrents concernés peuvent progressivement réduire l'écart avec la Suisse grâce à des taux de croissance plus élevés. Ils sont souvent activement soutenus par l'État, que ce soit par des institutions spécialisées dans la promotion des exportations ou par leurs autorités de surveillance locales. Dans le cadre d'un partenariat public-privé, la Suisse devrait réagir à ce défi et déployer des activités appropriées sur les marchés cibles importants.



Vers le rapport
«Sustainable Finance»

Finance durable

Le secteur financier a un rôle important à jouer dans la transition vers une économie durable – l'ABG en est également consciente. C'est dans ce contexte que l'ABG a lancé en 2021 l'initiative « La finance durable – une opportunité pour les banques de gestion ». Elle a pour but de soutenir les investisseurs tant privés qu'institutionnels dans leurs efforts pour investir de manière durable. Depuis 2022, l'ABG publie chaque année – en collaboration avec l'Association de Banques Privées Suisses (ABPS) – un rapport sur les progrès réalisés dans le cadre de cette initiative. Le troisième rapport « La finance durable – priorités pour la gestion de fortune », publié en décembre 2024, montre que la mise en œuvre a en général bien progressé par rapport à 2023. Cela vaut en particulier pour l'intégration de critères ESG dans les processus de recherche, de conseil et d'investissement, ainsi que pour la définition de pistes de réduction des émissions de gaz à effet de serre en vue de l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050.

Développements dans le domaine de la réglementation du développement durable

Au niveau international, on a pu observer ces derniers mois des développements importants et un changement d'attitude dans le domaine de la réglementation de la durabilité. Ainsi, aux États-Unis, un grand nombre d'actrices et d'acteurs parlent désormais ouvertement d'un « backlash » contre le mouvement ESG. Dans l'UE, la publication du rapport Draghi sur la compétitivité et les demandes de l'économie pour une réduction des charges administratives ont incité la Commission européenne à publier début 2025 l'« Omnibus Simplification Package ». Celui-ci prévoit notamment de restreindre

considérablement le champ d'application de la directive sur le reporting en matière de développement durable des entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive, CSRD), ce qui correspond à une réduction de près de 80 % des entreprises soumises à l'obligation de reporting. Il y aurait ainsi un alignement sur la Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CSDDD) pour laquelle le devoir de diligence dans la chaîne de création de valeur serait en outre limité aux partenaires directs.

En Suisse, l'Asset Management Association (AMAS), l'ABS et l'Association Suisse d'Assurances (ASA) ont complété leurs autorégulations respectives au 1^{er} septembre 2024 par des dispositions visant à prévenir l'écoblanchiment. En outre, le Conseil fédéral a mis en consultation en décembre 2024 un projet de modification de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques, qui prévoit notamment que les rapports doivent se référer à une « norme reconnue sur le plan international » ou à la « norme appliquée par l'Union européenne ». En outre, il est prévu d'introduire des exigences minimales pour des feuilles de route spécifiques et plus strictes pour les entreprises du secteur financier. Dans sa prise de position à ce sujet, l'ABG a demandé d'attendre – au moins jusqu'à la concrétisation des développements réglementaires dans l'UE. En outre, l'ABG s'oppose à l'introduction de plans de transition spécifiques pour le secteur financier, qui incluent également les émissions de « scope 3 ».

Suisse : deux initiatives populaires sur le thème de la durabilité

Deux nouvelles initiatives populaires lancées ces derniers mois montrent que le thème de la durabilité continue d'occuper une place importante dans l'agenda politique suisse :

- i) l'initiative « Pour des grandes entreprises responsables – pour la protection de l'être humain et de l'environnement ». Cette initiative prévoit notamment l'introduction d'une disposition sur la responsabilité des entreprises suisses en cas de violation du devoir de diligence par des entreprises directement contrôlées à l'étranger ainsi que la prise en compte des développements dans l'UE dans ce domaine.
- ii) l'initiative « Pour une place financière suisse durable et tournée vers l'avenir (initiative sur la place financière) ». Cette initiative vise à orienter les activités commerciales des participantes et participants suisses au marché financier ayant un impact sur l'environnement à l'étranger vers un objectif de température scientifiquement fondé et convenu au niveau international, tout en interdisant le financement et l'assurance de nouvelles sources d'énergie fossile. Les émissions de CO₂ et l'impact sur la biodiversité tout au long de la chaîne de création de valeur devraient également être pris en compte dans les mandats discrétionnaires et de conseil.

Les deux initiatives prévoient en outre la mise en place d'une autorité de surveillance et de sanction. Les votations populaires correspondantes n'auront vraisemblablement lieu qu'après les élections fédérales de l'automne 2027. Il est probable que le débat public sur ces sujets sera influencé par les développements internationaux actuels, notamment – qui vont dans le sens d'une approche plus pragmatique et concurrentielle de la réglementation en matière de développement durable. En ce qui concerne l'initiative sur la place financière, il convient de noter que, bien que les institutions financières aient la possibilité, dans une mesure limitée et en fonction de leur modèle d'entreprise, de promouvoir la réduction des émissions, la mise en œuvre effective incombe aux entreprises de l'économie réelle. La gestion de la réduction des émissions ne relève donc pas des établissements financiers. En outre, dans le cadre des mandats qui leur sont confiés, les banques agissent pour le compte de leurs clientes et clients dans les activités de conseil et d'exécution pure et ne peuvent donc pas leur imposer des solutions d'investissement visant à atteindre un bilan carbone neutre.

Lutte contre le blanchiment d'argent

En mai 2024, le Conseil fédéral a transmis au Parlement le message relatif à la loi fédérale sur la transparence des personnes morales et l'identification des ayants droit économiques (LTPM). Le projet vise à renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et à se conformer ainsi aux normes internationales en la matière (FATF/GAFI). Les éléments clés sont i) l'introduction d'un registre national dans lequel les sociétés et autres personnes morales doivent inscrire leurs ayants droit économiques et ii) l'application à l'avenir des obligations de diligence prévues par la législation sur le blanchiment d'argent pour les activités de conseil, notamment le conseil juridique, qui présentent un risque accru de blanchiment d'argent.

Dans le cadre des débats parlementaires, la Commission des affaires juridiques du Conseil des États a décidé de diviser le projet en deux projets distincts et de traiter en priorité l'introduction du registre des ayants droits économiques. Le Conseil des États a approuvé ce projet lors de la session d'hiver 2024 et a tenu compte de la demande de présomption d'exactitude formulée par la branche. Les débats au Conseil national sont attendus au plus tôt lors de la session d'été 2025. Le projet relatif au devoir de diligence des conseillers est actuellement encore en suspens au sein de la commission juridique du Conseil des États.

En principe, l'ABG salue les mesures proposées par le Conseil fédéral, mais elle estime qu'il est particulièrement important de compléter le projet par une présomption d'exactitude des inscriptions dans le registre. En se conformant aux normes internationales, la Suisse donne un signal important.

Prévoyance vieillesse et politique fiscale

Le vieillissement de la population, en particulier dans les pays occidentaux, entraînera des changements fondamentaux sur le marché du travail, en ce qui concerne les habitudes de consommation ou les systèmes de sécurité sociale. Il s'agit donc de l'un des plus grands défis auxquels notre société sera confrontée à moyen et long terme. Bien que des mesures structurelles soient nécessaires de toute urgence pour garantir à long terme les systèmes de retraite, de nombreux pays ont du mal à définir des plans d'action concrets. Même la Suisse, qui s'est souvent distinguée jusqu'à présent par une

politique fiscale et sociale pragmatique et durable, semble s'être écartée de cette voie avec les récentes décisions populaires sur la prévoyance vieillesse.

L'acceptation de la 13^e rente AVS au printemps 2024, qui aggravera le déséquilibre financier de l'AVS, a été suivie en septembre 2024 par le rejet par le peuple de la réforme de la prévoyance professionnelle. Cette réforme aurait notamment comblé les lacunes de retraite des travailleuses et travailleurs à temps partiel et des personnes à faibles revenus, tout en augmentant l'employabilité des travailleuses et travailleurs âgés et en garantissant la pérennité du système de retraite grâce à un ajustement du taux de conversion aux réalités démographiques.

Depuis l'adoption de la 13^e rente AVS, le financement des dépenses supplémentaires qui en découlent fait l'objet de controverses. L'introduction d'une taxe sur les transactions financières a notamment été évoquée à nouveau, un sujet qui avait déjà été abordé en 2021 dans un postulat transmis par le Conseil des États. L'ABG se félicite que le Conseil fédéral se soit prononcé contre l'introduction de nouvelles taxes sur les transactions financières (en plus de la taxe sur le droit de négociation déjà existante) dans sa réponse à ce postulat d'octobre 2024. Le Conseil fédéral a notamment souligné que de telles taxes ne sont guère susceptibles de générer des recettes supplémentaires et d'assurer un financement stable à long terme de l'AVS, alors qu'elles entraîneraient en même temps des désavantages concurrentiels pour les acteurs financiers suisses.

Alors que le Conseil fédéral a proposé d'augmenter la TVA pour financer les dépenses supplémentaires liées à la 13^e rente AVS, la commission compétente du Conseil des États a proposé une approche qui prévoit non seulement une augmentation de la TVA, mais aussi une augmentation des cotisations salariales. Une augmentation modérée de la TVA présente l'avantage de faire supporter les dépenses supplémentaires par l'ensemble de la population et donc de mieux préserver l'équité intergénérationnelle. Une augmentation des cotisations salariales, qui devrait être supportée uniquement par les actifs, pourrait en revanche entraîner une augmentation des coûts de la facture salariale et donc nuire à la compétitivité de la place économique suisse. Une autre évolution récente concernant la prévoyance

vieillesse est l'augmentation de l'imposition des retraits en capital des 2^e et 3^e piliers proposée par le Conseil fédéral dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2027. Nous saluons en principe les mesures visant à freiner la croissance des dépenses publiques et à garantir l'équilibre budgétaire. Cependant, les mesures proposées dans le domaine de la prévoyance professionnelle affaibliraient la confiance des citoyennes et citoyens dans les institutions et réduiraient les incitations à la prévoyance privée, précisément à un moment où celle-ci devrait être encouragée. En conséquence, l'ABG s'est prononcée contre cette mesure dans le cadre de la procédure de consultation sur ce projet.

L'initiative populaire « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement » a été déposée en février 2024. Elle demande une taxe fédérale de 50 % sur les successions et les donations supérieures à un montant exonéré de CHF 50 Mio. L'ABG rejette cette initiative. Elle met en péril le règlement de la succession et la pérennité des grandes entreprises familiales suisses, qui contribuent de manière importante à l'emploi et à la création de valeur. En outre, l'initiative nuit à l'attractivité de la Suisse en tant que domicile de personnes très fortunées. La disposition transitoire prévue dans le texte de l'initiative, qui exige une entrée en vigueur rétroactive des dispositions d'exécution à partir du jour suivant le vote, est particulièrement choquante. En décembre 2024, le Conseil fédéral a heureusement rejeté l'initiative en des termes clairs et a précisé que les dispositions d'exécution ne pourraient être appliquées qu'à partir de leur date d'entrée en vigueur et non à partir du lendemain du vote. Elles ne s'appliqueraient donc pas rétroactivement. Le Conseil national a clairement rejeté l'initiative lors de la session de printemps 2025. Il est probable que le Conseil des États lui emboîtera le pas lors de la session d'été, de sorte que le peuple pourra se prononcer sur cette initiative néfaste en novembre 2025. Il est nécessaire de la traiter rapidement afin de garantir la sécurité juridique et de préserver l'attractivité de la place économique suisse.



Private Banking Day 2024

La huitième édition du Private Banking Day, organisée conjointement par l'ABG et l'ABPS à Genève le 18 juin 2024, a été l'occasion de discuter des opportunités et des risques de l'intelligence artificielle pour la gestion de fortune. Des intervenants renommés issus du secteur financier, de l'industrie et du monde universitaire ont donné aux participantes et participants l'occasion d'en apprendre davantage sur les applications concrètes des nouvelles capacités des modèles d'IA. En outre, les participantes et participants ont discuté des différentes possibilités d'utilisation de l'intelligence artificielle et de ses implications en termes de responsabilité des utilisatrices et des utilisateurs. Des sujets tels que l'authenticité des données et la protection de la vie privée ont également été abordés, montrant que l'introduction de l'intelligence artificielle s'accompagne à la fois de possibilités d'utilisation productives et de défis. Enfin, une présentation a été faite sur le rôle de la philanthropie dans notre société.

Personnel : nouveau Président et nouveau Vice-président, changement du bureau

Lors de la dernière assemblée générale de l'ABG, le 17 juin 2024, Giorgio Pradelli, CEO d'EFG International, a été élu nouveau Président et Georg Schubiger, co-CEO de Vontobel Holding, nouveau Vice-président de l'association. Ils succèdent à Philipp Rickenbacher et Zeno Staub. Le conseil d'administration a été renforcé par l'arrivée de deux nouveaux membres : Romeo Lacher, président du conseil d'administration du groupe Julius Baer, et Eric Syz, CEO du groupe Syz.

À l'automne dernier, et conformément au système de milice de l'ABG, le Comité a nommé Manuel Rybach, Chief Corporate Affairs Officer chez EFG International, au poste de nouveau directeur exécutif à compter du 1^{er} janvier 2025. Il succède à Pascal Gentinetta, Head Public Policy & Stakeholder Management chez Julius Baer, qui a dirigé avec succès le bureau de l'ABG pendant dix ans et se concentrera désormais sur ses fonctions actuelles chez Julius Baer.

Collaboration avec l'Association de Banques Privées Suisses (ABPS)

L'année dernière, l'ABG a continué à travailler en étroite collaboration avec l'ABPS. Cela s'est traduit par des réunions régulières des Comités, au cours desquelles des échanges ont eu lieu avec des personnalités de premier plan de l'administration et de la politique. Les deux associations ont abordé des sujets d'actualité liés à la politique économique et à la réglementation bancaire. Lors d'un événement parlementaire très fréquenté en février 2024, le débat sur la réglementation bancaire déclenché par la crise du Credit Suisse a été abordé, ainsi que les dossiers actuels de politique fiscale. La coopération intensifiée ces dernières années s'est également poursuivie au niveau des expertes et des experts. Depuis début 2020, des expertes et experts des membres de l'ABPS participent aux réunions des groupes de travail de l'ABG. Cela permet une discussion technique largement soutenue ainsi qu'une coordination des deux associations dans la préparation des commissions techniques correspondantes de l'Association suisse des banquiers (ASB).

Activités du Comité et des groupes d'expertes et d'experts ainsi que des comités externes

Depuis la dernière assemblée générale, le comité directeur de l'ABG s'est réuni à quatre reprises.

Les groupes d'expertes et d'experts et de contact internes de l'ABG se sont réunis régulièrement au cours de l'année écoulée afin de préparer et de coordonner le positionnement de l'ABG dans les différents dossiers. Leurs domaines d'intervention étaient les suivants :

- **Groupe de juristes** (évaluation d'une sélection de mesures du rapport du Conseil fédéral sur la stabilité bancaire, accompagnement des délibérations parlementaires sur la loi fédérale sur la transparence des personnes morales et l'identification des ayants droit économiques (LTPM), réponses à la consultation sur la circulaire de la FINMA « Règles de comportement selon la LSFIn et l'OSFin », à la révision de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) ainsi qu'à la modification des dispositions de la loi sur la surveillance des marchés financiers (LFINMA)
- **Groupe de contact Formation** (formation initiale/réforme de la formation commerciale, offre de formation continue et parcours de développement, plateforme d'échange dans le secteur et avec d'autres actrices et acteurs pertinents)
- **Groupe de contact Digitalization** (Open Finance, opportunités et risques de l'intelligence artificielle générative, implications du Quantum Computing, y compris un workshop commun avec le groupe d'expertes et d'experts Cyber Security, Collaborative Fraud Prevention)
- **Groupe de contact Risk Management** (évaluation de mesures choisies dans le rapport du Conseil fédéral sur la stabilité des banques, mise en œuvre de Bâle III final en Suisse, enquête granulaire sur les prêts individuels (EGP) de la BNS et de la FINMA)
- **Groupe de contact Sustainable Finance** (révision de l'autorégulation de l'ASB en matière d'écoblanchiment, rapport sur les progrès accomplis de l'initiative « La finance durable – une opportunité pour les banques de gestion », initiative populaire « Pour une place financière suisse durable et tournée vers l'avenir », réponse à la consultation sur la modification de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques)

- **Groupe d'expertes et d'experts fiscaux** (mise en œuvre de l'impôt minimum de l'OCDE, droit de négociation/taxe sur les transactions financières, initiative relative à l'impôt sur les successions, réponse à la consultation sur le programme d'allègement budgétaire 2027, en particulier sur l'imposition des retraits en capital des 2^e et 3^e piliers).
- **Groupe de contact Cyber Security** (lieu d'échange entre les Chief Information Security Officers (CISO) des membres de l'ABG, coordination des demandes au sein du Swiss Financial Sector Cyber Security Centre (Swiss FS-CSC))
- **Groupe de contact Petites banques** (coordination des membres participant au régime des petites banques et représentation de ces derniers vis-à-vis de la FINMA)
- **Groupe de contact SIX** (échanges opérationnels et stratégiques, tant du point de vue des utilisatrices et utilisateurs que des actionnaires)

Une liste de l'ensemble des groupes se trouve à partir de la page 17.

De nombreux représentantes et représentants des instituts membres de l'ABG défendent les intérêts de l'association au sein des comités de l'Association suisse des banquiers (ASB), du Swiss Finance Institute (SFI), du SIX Group, de l'Association patronale des banques, de l'Union suisse des arts et métiers, du Swiss Finance Council ou du Swiss Financial Sector Cyber Security Centre (FS-CSC). Vous trouverez un aperçu des représentations externes à la page 20.

Organes, groupes d'expertes et d'experts, représentantes et représentants

Comité

Giorgio Pradelli

(Président)
CEO
EFG International AG, Zurich

Georg Schubiger

(Vice-président)
Co-CEO
Vontobel Holding AG, Zurich

Jean Berthoud

Président du Conseil d'administration
Banque Bonhôte & Cie SA, Neuchâtel

Vittorio Cornaro

CEO
Cornèr Banca SA, Lugano

Andreas Guth

Président du Conseil d'administration
Dreyfus Söhne & Cie AG, Banquiers, Bâle

Romeo Lacher

Président du Conseil d'administration
Julius Bär Gruppe AG, Zurich

Philippe Perles

Vice-président du Conseil d'administration
Edmond de Rothschild SA, Genève

Guy de Picciotto

CEO
Union Bancaire Privée, UBP SA, Genève

Eric Syz

CEO
Syz-Group, Genève

Stephan Zwahlen

CEO
Maerki Baumann & Co. AG, Zurich

Bureau

Pascal Gentinetta

Directeur exécutif (jusqu'en décembre 2024)
Head Public Policy, Bank Julius Bär & Co. AG

Simon Binder

Public Policy Director (jusqu'en décembre 2024)

Manuel Rybach

Directeur exécutif (depuis janvier 2025)
Chief Corporate Affairs Officer, EFG International AG

Florian Klemm

Directeur exécutif suppléant (depuis janvier 2025)
Head of Public Policy, EFG International AG

Organe de contrôle

Scobag Privatbank AG, Bâle
Trafina Privatbank AG, Bâle

Groupe des juristes

Maria-Antonella Bino (Présidence), Bank Vontobel AG
Andreas Bertschi, Aquila AG
Monika Büttiker, Trafina Privatbank AG
Marco Camponovo, Cornèr Banca SA
Antonino Catanese, EFG International AG
Patrick Coggi, Banca del Ceresio SA
Korab Colaku, NPB Neue Privat Bank AG
André Falletti, Edmond de Rothschild (Suisse) SA
Andreas Fröhlicher, Maerki Baumann & Co. AG
Ruxandra Heyberger,
 CBH Compagnie Bancaire Helvétique SA
Christoph Hiestand, Bank Julius Bär & Co. AG
Theodor Lang, Dreyfus Söhne & Cie AG, Banquiers
Felix Lopez, Scobag Privatbank AG
Monika Lüscher Mose, Maerki Baumann & Co. AG
Remo Maggi, Bank Vontobel AG
Isabelle Moor, Union Bancaire Privée, UBP SA
Anne-Sophie Muller Chouet, Banque Bonhôte & Cie SA
Davide Passeri, VZ Depotbank AG
Marc Rossier, Banque Syz SA
Flavio Santangelo, Banque Cramer & Cie SA
Margot von Planta, Aquila AG
Nicolas Zingg, Edmond de Rothschild (Suisse) SA
Christoph Zubler, Privatbank Von Graffenried AG

Invités ABPS *

Jean-Marc Brodmann, E. Gutzwiller & Cie, Banquiers
Kim Do Duc, Mirabaud & Cie SA
David Garrido, Banque Lombard Odier & Cie SA
Claude-Alain Margelisch,
 Banque Lombard Odier & Cie SA
Sébastien Micotti, Cité Gestion SA
Markus Roth, Reichmuth & Co Privatbankiers
Olivier Sierro, Banque Pictet & Cie SA
Thomas Steinebrunner, Rahn+Bodmer Co.
Nicolas Terrier, Bordier & Cie

Groupe de contact Formation

David Schlumpf (Présidence), Bank Julius Bär & Co. AG
Edouard Cuendet, Fondation Genève Place Financière
Flavia Evangelista, EFG International AG
Laurence Levy Christinet, Union Bancaire Privée, UBP SA
Tony Quilleret, Union Bancaire Privée, UBP SA
Guido Ruoss, Bank Julius Bär & Co. AG
Philippe Santschi, Edmond de Rothschild (Suisse) SA
Rico von Wyss, Bank Vontobel AG
Claudia Wenger, Cornèr Banca SA

Invités ABPS *

Marcia Brunner, Rahn+Bodmer Co.
Vania De Oliveira, E. Gutzwiller & Cie, Banquiers
Caroline Hennebel, Banque Lombard Odier & Cie SA
Claudia Hubatka-Keller,
 Banque Lombard Odier & Cie SA

Groupe de contact Digitalization

Matthias Plattner (Présidence), Bank Julius Bär & Co. AG
Kin Bui, VZ Depotbank AG
Boris Chave, Banque Syz SA
Patrick Coggi, Banca del Ceresio SA
Sébastien del Olmo Diez,
 Edmond de Rothschild (Suisse) SA
Pietro Di Gregorio, EFG International AG
Bertrand Dumont, Banque Cramer & Cie SA
Salam Fakih, Edmond de Rothschild (Suisse) SA
Robert Gebel, Dreyfus Söhne & Cie AG, Banquiers
Jonathan Hayes, Bank Julius Bär & Co. AG
Marco Hegglin, Bank Vontobel AG
Milko Hensel, Maerki Baumann & Co. AG
Dieter Minelli, Dreyfus Söhne & Cie AG, Banquiers
Markus Pfister, Bank Vontobel AG
Lorenzo Sbarbaro, Banca del Ceresio SA
Simone Tettamanti, Cornèr Banca SA
Guillaume Thion, Union Bancaire Privée, UBP SA
Alexandre Wirthner, Union Bancaire Privée, UBP SA
Frank Wulms, Bank Julius Bär & Co. AG

Invités ABPS *

Dionys Berwert, Reichmuth & Co.
Steve Blanchet, Banque Pictet & Cie SA
Nicolas Boryszewski, Banque Lombard Odier & Cie SA
Frédéric Devillard, Bordier & Cie
Frédéric Dommart, Banque Lombard Odier & Cie SA
Tobias Käppeli, E. Gutzwiller & Cie, Banquiers
Grigor Scartazzini, Rahn+Bodmer Co.

Groupe de contact Risk Management

Thomas Heim (Présidence), EFG International AG
Noël Dubois, Bank Vontobel AG
Lukas Fässler, Bank Vontobel AG
Dominik Henn, Bank Julius Bär & Co. AG
Stefan Knöpfel, Dreyfus Söhne & Cie AG, Banquiers
Armin Müller, Maerki Baumann & Co. AG
Julien Pelegry, Edmond de Rothschild (Suisse) SA
Enrico Piatto, EFG International AG
Alexander Pozenel, Banque Cramer & Cie SA

* ABPS Association de Banques Privées Suisses

Thomas Reber, Banca del Ceresio SA
Patrick Rey, Union Bancaire Privée, UBP SA
Pascal Roessli, Banque Syz SA
Christian Rudolf, Bank Julius Bär & Co. AG
Andrea Martin Schnoz, Bank Julius Bär & Co. AG
Ralph Slowig, VZ Depotbank AG
Frank Wulms, Bank Julius Bär & Co. AG

Invités ABPS *

Maria Besteiro, Cité Gestion SA
Joachim Buob, Banque Pictet & Cie SA
Mathieu Conus, Bordier & Cie
Michael Dreke, Mirabaud & Cie SA
Patrick Hauri, Mirabaud & Cie SA
David Holzer, Bordier & Cie
Adrian Marti, Reichmuth & Co
David Molleyres, Banque Lombard Odier & Cie SA
Simon Roth, E. Gutzwiller & Cie, Banquiers

Groupe de contact Sustainable Finance

Christian Schilz (Présidence), Bank Vontobel AG
Isak Ahlbom, Bank Julius Bär & Co. AG
Tobias Brütsch, Scobag Privatbank AG
Patrick Coggi, Banca del Ceresio SA
Jean-Philippe Desmartin,
Edmond de Rothschild (Suisse) SA
Jean-Nicolas Fahrenberg, Trafina Privatbank AG
Esther Halas, Banque Bonhôte & Cie SA
Sonja Hawkins, Union Bancaire Privée, UBP SA
Michael Hellwig, EFG International AG
Claudio Henseler, Aquila AG
David Jost, Bank Julius Bär & Co. AG
Torsten Koeltzsch, Bank Julius Bär & Co. AG
Stefano Montobbio, EFG Asset Management
Konstantinos Ntefeloudis, Maerki Baumann & Co. AG
Trupti Patel, Banque Syz SA
Salvatore Patuto, Cornèr Banca SA
Carlo Raimondo, Banca del Ceresio SA
Camille Staudenmayer, Bank Julius Bär & Co. AG
Yvonne Suter, Bank Julius Bär & Co. AG
Frank Wulms, Bank Julius Bär & Co. AG
Mirielle Wyss, Maerki Baumann & Co. AG
David Zahnd, Banque Bonhôte & Cie SA
Tadas Zukas, Bank Vontobel AG
Thomas Züttel, VZ Depotbank AG

Invités ABPS *

Jann Ewerhart, Banque Pictet & Cie SA
Jean-Samuel Hofmann, Banque Pictet & Cie SA

Thomas Hohne-Sparborth,
Banque Lombard Odier & Cie SA
Nina Kucera, Rahn+Bodmer Co.
Ebba Lepage, Banque Lombard Odier & Cie SA
Claude-Alain Margelisch,
Banque Lombard Odier & Cie SA
Frédéric Potelle, Bordier & Cie
Matthias Ramser, Reichmuth & Co.
Catherine Reichlin, Mirabaud & Cie SA
Michael Urban, Banque Lombard Odier & Cie SA
Roman Vital, Rahn+Bodmer Co.

Groupe d'expertes et d'experts fiscaux

Jörg Schudel (Présidence), Bank Julius Bär & Co. AG
Sandra Balmer, Privatbank Von Graffenried AG
Barnabé Boudrand, Union Bancaire Privée, UBP SA
Patrick Coggi, Banca del Ceresio SA
Pascale Colin, EFG Bank AG
Markus Flückiger, Dreyfus Söhne & Cie AG, Banquiers
Roland Luchsinger, Bank Vontobel AG
Christian Marthaler, Cornèr Banca SA
Olena Moser, Maerki Baumann & Co. AG
Natalie Santangelo, Bank Julius Bär & Co. AG
Marcel Widmer, Bank Julius Bär & Co. AG
Raphael Yarisal, Edmond de Rothschild (Suisse) SA

Invités ABPS *

Yves Cogne, Mirabaud & Cie SA
Catherine Joigny, Banque Lombard Odier & Cie SA
Pascal Küng, E. Gutzwiller & Cie, Banquiers
Jan Langlo, ABPS
Stefano Lembo, Banque Pictet & Cie SA
Nicole Nussbaumer-Gründler, Rahn+Bodmer Co.
Nicolas Terrier, Bordier & Cie

Groupe de contact Cyber Security

Carlo Hopstaken (Présidence), EFG International AG
Marc Bieri, Banque Syz SA
Enea Bonaiti, Cornèr Banca SA
Bertrand Dumont, Banque Cramer & Cie SA
Eldo Mabilia, Edmond de Rothschild (Suisse) SA
Florian Müller, Bank Julius Bär & Co. AG
Marco Müller, Maerki Baumann & Co. AG
Lorenzo Sbarbaro, Banca del Ceresio SA
Oliver Wyler, Bank Vontobel AG
Andreas Zwicker, VZ Depotbank AG

* ABPS Association de Banques Privées Suisses

Invités ABPS *

Christian Arnosti, Reichmuth & Co.
Alain Beuchat, Banque Lombard Odier & Cie SA
Martin Kyburz, E. Gutzwiller & Cie, Banquiers
Alain Pousaz, Mirabaud & Cie SA
Benjamin Saurat, Bordier & Cie
Grigor Scartazzini, Rahn+Bodmer Co.
Florian Widmer, Banque Pictet & Cie SA
Quentin Zach, Cité Gestion SA

Groupe de contact Petites banques

Stephan Zwahlen (Présidence, jusqu'à octobre 2024),
Maerki Baumann & Co. AG
Yves de Montmollin (Présidence, depuis
octobre 2024), Banque Bonhôte & Cie SA
Jean-Nicolas Fahrenberg, Trafina Privatbank AG
Martin Fischer, Maerki Baumann & Co. AG
Daniele Gianora, Cornèr Banca SA
Christian Guidotti, Società Bancaria Ticinese SA
Marc Huwiler, Privatbank Von Graffenried AG
Alexander Ising, Maerki Baumann & Co AG
Vivien Jain, Aquila AG
Theodor Lang, Dreyfus Söhne & Cie AG, Banquiers
Armin Müller, Maerki Baumann & Co. AG
Markus Odermatt, Scobag Privatbank AG
Davide Passeri, VZ Depotbank AG
Thomas Reber, Banca del Ceresio SA
Ralph Slowig, VZ Depotbank AG
Olivier Vollenweider, Banque Bonhôte & Cie SA
Peter Winkler, Aquila AG
Bruno Zürcher, NPB Neue Privat Bank AG

Invités ABPS *

Grégoire Bordier, Bordier & Cie
Sascha Handle, Reichmuth & Co.
David Holzer, Bordier & Cie
Grigor Scartazzini, Rahn+Bodmer Co.
Jürg Staub, Reichmuth & Co
Eric Steinhauser, Rahn+Bodmer Co.
Adrian Strub, E. Gutzwiller & Cie, Banquiers

Groupe de contact HR

Guido Ruoss (Présidence), Bank Julius Bär & Co. AG
Benedikt Blunski, Cornèr Banca SA
Jérôme Comment, Edmond de Rothschild (Suisse) SA
Christian Scherrer, Union Bancaire Privée, UBP SA
David Schlumpf, Bank Julius Bär & Co. AG
Olivier Vollenweider, Banque Bonhôte & Cie SA

Ticino chapter

Vittorio Cornaro (Coordinateur), Cornèr Banca SA
Ettore Bonsignore, Bank Julius Bär & Co. AG
Luigi Carnelli, Bank Vontobel AG
Patrick Coggi, Banca del Ceresio SA
Andrea Piccardo, Dreyfus Söhne & Cie AG, Banquiers
Stefano Resinelli, Società Bancaria Ticinese SA
Demis Stucki, EFG International AG

Taskforce digital assets

Nicolas de Skowronski (Présidence),
Bank Julius Bär & Co. AG
Jonathan Hayes, Bank Julius Bär & Co. AG
Milko Hensel, Maerki Baumann & Co. AG
Florian Marty, Bank Vontobel AG
David Matter, EFG Bank AG
Max Suchanek, Bank Julius Bär & Co. AG
Frank Wulms, Bank Julius Bär & Co. AG

Invités ABPS *

Frédéric Devillard, Bordier & Cie
Philippe Kogej, Banque Lombard Odier & Cie SA

Groupe de contact SIX

Nino Ciganovic (Présidence), Bank Vontobel AG
Patrick Coggi, Banca del Ceresio SA
Christophe Contreras,
Edmond de Rothschild (Suisse) SA
Vittorio Cornaro, Cornèr Banca SA
Michael Gruber, Bank Julius Bär & Co. AG
Christoph Hiestand, Bank Julius Bär & Co. AG
Alexander Ising, Maerki Baumann & Co. AG
Felix Lopez, Scobag Privatbank AG
Matthias Lötscher,
Dreyfus Söhne & Cie AG, Banquiers
Silvio Maglio, EFG International AG
Davide Passeri, VZ Depotbank AG
Valerio Roncone, Union Bancaire Privée, UBP SA
Marzia Thuering, Bank Julius Bär & Co. AG
Barbara Vannotti, Scobag Privatbank AG
Olivier Vollenweider, Banque Bonhôte & Cie SA
Frank Wulms, Bank Julius Bär & Co. AG

Invités ABPS *

Patrick Amrhein, Reichmuth & Co.
Geoffroy De Ridder, Banque Lombard Odier & Cie SA
Frédéric Devillard, Bordier & Cie
Stephen Grady, Banque Lombard Odier & Cie SA
Didier Grandjean, Bordier & Cie

Représentation externe

Association suisse des banquiers

Conseil d'administration et Comité exécutif
Romeo Lacher, Bank Julius Bär Gruppe AG
Jean Berthoud, Quästor, Banque Bonhôte & Cie SA
Giorgio Pradelli, EFG International AG

Audit Committee

Jean Berthoud, Banque Bonhôte & Cie SA

Comité directeur Private Banking

Giorgio Pradelli (Présidence), EFG International AG

Comité directeur Capital Markets

Jean Berthoud, Banque Bonhôte & Cie SA

Comité directeur Retail Banking

Christian Torriani, Cornèr Banca SA

Commission spécialisée Droit et Compliance

Maria-Antonella Bino, Bank Vontobel AG

Commission spécialisée Formation

David Schlumpf (Présidence), Bank Julius Bär & Co. AG

Commission spécialisée Régulation marchés financiers et prescriptions comptables

Thomas Heim, EFG International AG

Commission spécialisée Fiscalité

Jörg Schudel, Bank Julius Bär & Co. AG

Commission spécialisée Digitalisation

Matthias Plattner, Bank Julius Bär & Co. AG

Commission spécialisée Sustainable Finance

Christian Schilz, Bank Vontobel AG

Autres institutions

SIX – Conseil d'administration

Andreas E.F. Utermann, Vontobel Holding AG

SIX – Regulatory Board

Markus Pfister, Bank Vontobel AG

SIX – Commission des sanctions

Jean Berthoud, Banque Bonhôte & Cie SA

Swiss Finance Council – Board

Romeo Lacher, Bank Julius Bär Gruppe AG

Swiss Finance Council – Management Committee

Pascal Gentinetta, Bank Julius Bär & Co. AG

Fondation Genève Place Financière – Bureau (Vacant)

Union suisse des arts et métiers – Chambre suisse des arts et métiers

Vittorio Cornaro, Cornèr Banca SA

Swiss Finance Institute – Foundation Board

Stephan Zwahlen, Maerki Baumann & Co. AG

Swiss Finance Institute – Sounding Board

David Schlumpf, Bank Julius Bär & Co. AG

Employeurs Banques en Suisse – Comité

Guido Ruoss, Bank Julius Bär & Co. AG

Association Suisse Produits Structurés – Président

Georg von Wattenwyl, Bank Vontobel AG

Asset Management Association Switzerland – Comité

Christel Rendu de Lint, Bank Vontobel AG

esisuisse – Comité

Christian Torriani, Cornèr Banca SA

* ABPS Association de Banques Privées Suisses

Mai 2025

Association de Banques Suisses de Gestion

Vereinigung Schweizerischer Assetmanagement- und Vermögensverwaltungsbanken

Associazione di Banche Svizzere di Gestione Patrimoniale ed Istituzionale

Association of Swiss Asset and Wealth Management Banks

Case postale 6012

8022 Zurich

+41 44 226 17 46

office@vav-abg.ch

www.vav-abg.ch